

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

ID : 021-200078855-20231010-RPQSRACLE-AR



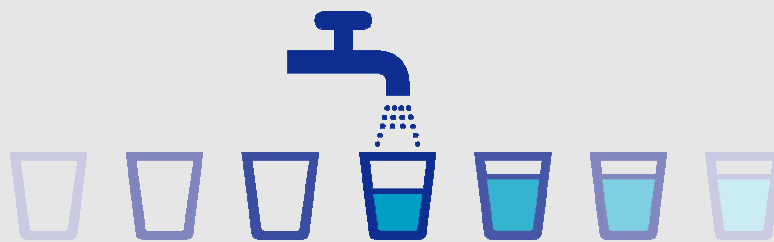
Rapport annuel

SINOTIV'EAU SECTEUR DE LA RACLE

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2013	9
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	10
■	EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2022	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION	12
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	13
■	QUALITE DE L'EAU	13
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	14
■	PERFORMANCE DU RESEAU	15
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	16
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	17
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE.....	17
■	ETAT DE LA DETTE.....	17
■	AMORTISSEMENTS REALISES	17
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	18
■	ACTIONS DE SOLIDARITE	19
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	19

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SINOTIV'EAU SECTEUR DE LA RACLE regroupe les communes de AISEREY, BESSEY LES CITEAUX, ECHIGEY, IZEURE, LONGECOURT EN PLAINE, TART LE HAUT et THOREY EN PLAINE.

La compétence eau potable de ce secteur bénéficie à une population estimée à environ 8 309 habitants.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL (SAUR) en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} octobre 2012. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 30 septembre 2024.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2015	Modification du régime de la TVA et des modalités de reversement.
2	25/01/2016	Prisse en compte de la mesure construire sans détruire.
3	08/12/2016	prise en compte de nouveaux ouvrages.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	entretien poteaux d'incendie par convention spéciale

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations > 6m, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics

■ CONVENTIONS D'IMPORT

Convention	Cocontractant	Echéance
Convention d'Import Permanent	Métropole de DIJON	Mars 2021

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Ressource Puits d'Aiserey Prélèvement en nappe souterraine	73	387 480	337 992	-12,77 %
Total des prélèvements [m³]		387 480	337 992	-12,77 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]
Métropole de DIJON	62 264	103 596

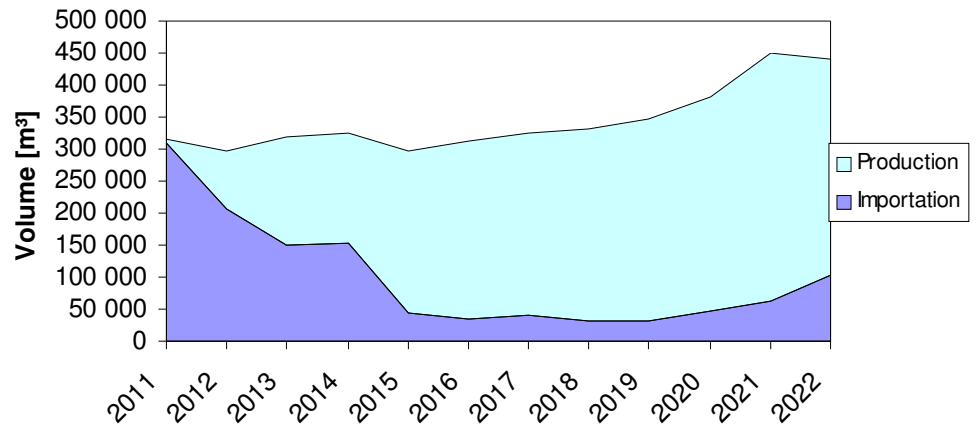
• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Traitement station d'Aiserey Traitement complet	1 000	387 480	337 992	-12,77 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation
Ressources propres	387 480	337 992	-12,77 %
Importations	62 264	103 596	+66,38 %
Total général	449 744	441 588	-1,81 %

● Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

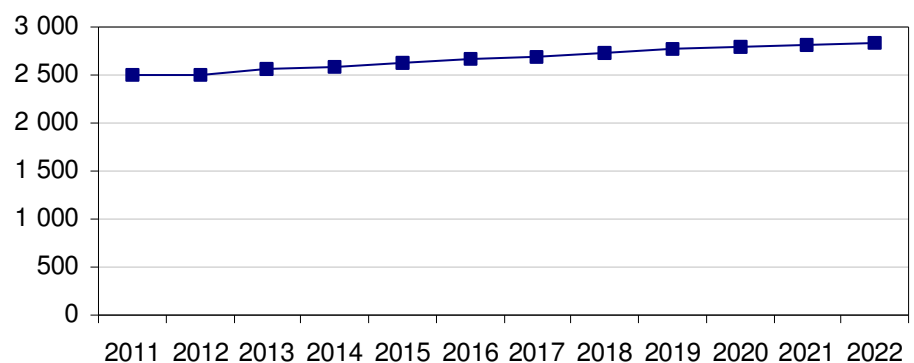


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 816	2 838	+0,78 %
Nombre d'abonnements non domestiques	-	-	-
Nombre total d'abonnements	2 816	2 838	+0,78 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

● Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

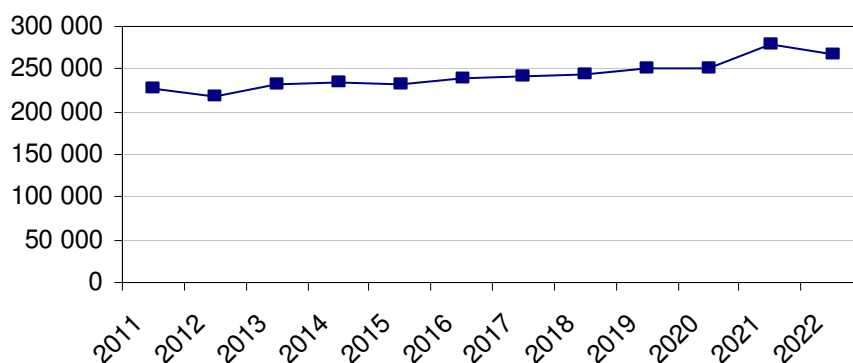
AISEREY	642
BESSEY LES CITEAUX	293
ECHIGEY	107
IZEURE	347
LONGECOURT EN PLAINE	518
TART LE HAUT	504
THOREY EN PLAINE	427
Total des abonnés	2 838

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit	387 480	337 992	-12,77 %
Volume importé	62 264	103 596	+66,38 %
Volume exporté	0	0	-
Volume mis en distribution	449 744	441 588	-1,81 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	279 319	267 490	-4,23 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	-
Volume total vendu aux abonnés	279 319	267 490	-4,23 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 94 m³ par an. Elle était de 99 m³ en 2021.

- Evolution des volumes vendus aux abonnés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	77,1	77,1	0,0 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
18/07/2012	Délibération approuvant le nouveau contrat de délégation avec la Sté SAUR et qui fixe le tarif du délégataire.
18/07/2012	Délibération fixant les nouveaux tarifs pour la part syndicale, suite au changement de contrat.

Les tarifs concernant la part de la Société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2023 :
la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 29,52 €.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023
Redevance de pollution domestique	0,29 €	0,27 €	0,27 €	0,28 €	0,28 €	0,28 €

SINOTIV'EAU SECTEUR DE LA RACLE

EAU POTABLE : PRINCIPAL

2022

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

ID : 021-200078855-20231010-RPQSRACLE-AR



tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	48,87	51,11	+4,58 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,4460	0,4665	+4,60 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	8,00	8,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,75	0,75	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,075	0,085	+13,33 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

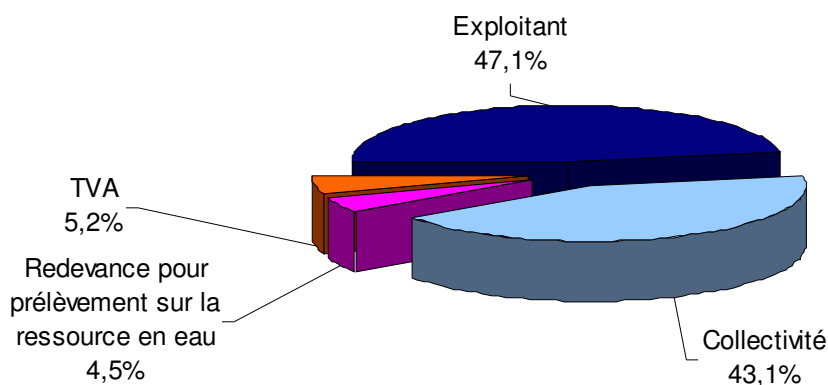
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	102,39	107,09	+4,59 %
Collectivité	98,00	98,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,00	10,20	+13,33 %
TVA	11,52	11,84	+2,78 %
Total [€ TTC]	220,91	227,13	+2,82 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,35 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,89 €/m³

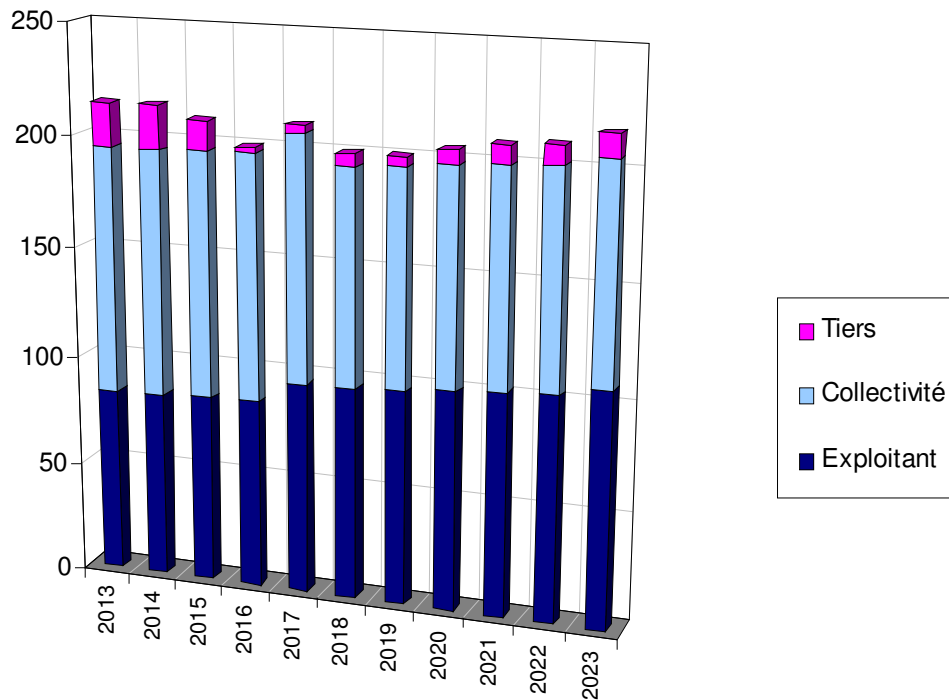
Répartition au 1er janvier 2023



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2013

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2013	83,76	111,20	19,74	214,70
2014	84,01	111,20	19,74	214,95
2015	85,01	111,20	13,20	209,41
2016	85,53	111,20	2,40	199,13
2017	95,39	111,20	3,60	210,19
2018	95,87	98,00	5,59	199,46
2019	97,15	98,00	4,80	199,95
2020	99,54	98,00	6,60	204,14
2021	101,39	98,00	8,40	207,79
2022	102,39	98,00	9,00	209,39
2023	107,09	98,00	10,20	215,29



SINOTIV'EAU SECTEUR DE LA RACLE

EAU POTABLE : PRINCIPAL

2022

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

ID : 021-200078855-20231010-RPQSRACLE-AR



tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	48,87	51,11	+4,58 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,4460	0,4665	+4,60 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	8,00	8,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,75	0,75	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,075	0,085	+13,33 %
	Redevance de pollution domestique	0,28	0,28	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

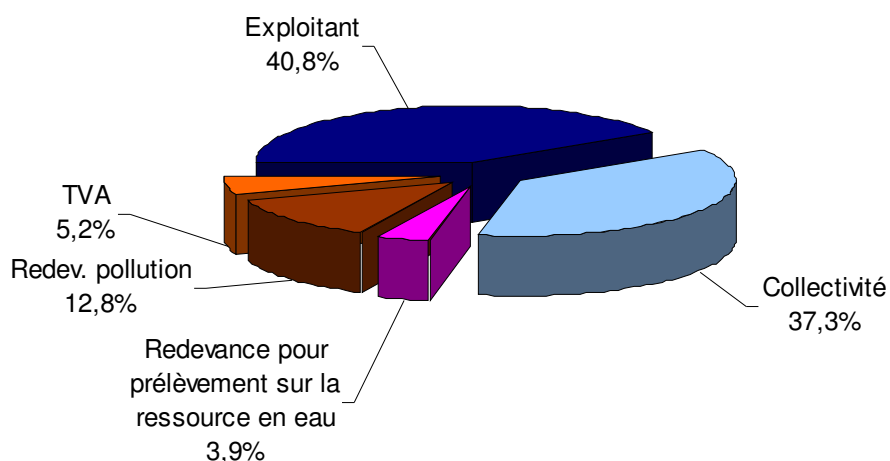
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	102,39	107,09	+4,59 %
Collectivité	98,00	98,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,00	10,20	+13,33 %
Redevance de pollution domestique	33,60	33,60	0,00 %
TVA	13,36	13,69	+2,47 %
Total [€ TTC]	256,35	262,58	+2,43 %

Variation : Total TTC
+2,43 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,19 €/m³

Répartition au 1er janvier 2023



■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2022

Le tarif domestique du syndicat a évolué au cours de l'année 2022, les dates d'application sont les suivantes :
 du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022
 à compter du 1^{er} mai

Pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m³/an

	Désignation	du 1 ^{er} mai 2021 au 30 avril 2022	à compter du 1 ^{er} mai
Part de l'exploitant			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	48,87	51,11
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,446	0,4665
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	8,00	8,00
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,75	0,75
Redevances et taxes			
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,075	0,085
	TVA [%]	5,5	5,5

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	222 647,68 €	203 358,65 €	-8,66 %
Total recettes de vente d'eau	222 647,68 €	203 358,65 €	-8,66 %
Autres recettes			
Contribution budget assainissement aux charges générales	15 837,90 €	6 108,31 €	-
Subvention Agence de l'Eau (AAC)	-	5 385,00 €	-
Redevances antennes téléphonie	5 833,37 €	6 219,00 €	-
Location bâtiment ou terre	2 449,26 €	2 476,00 €	-
Total des recettes	246 768,21 €	223 546,96 €	-9,41%

- *Recettes de l'exploitant*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	255 400,00 €	246 400,00 €	-3,52 %
Total recettes de vente d'eau	255 400,00 €	246 400,00 €	-3,52 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	55 100,00 €	33 600,00 €	-
Autres recettes	8 200,00 €	7 600,00 €	-
Total des recettes	318 700,00 €	287 600,00 €	- 9,75 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	21	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	22	3	86,4 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Import d'eau traitée depuis Métropole de DIJON

	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Ressource Puits d'Aiserey

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

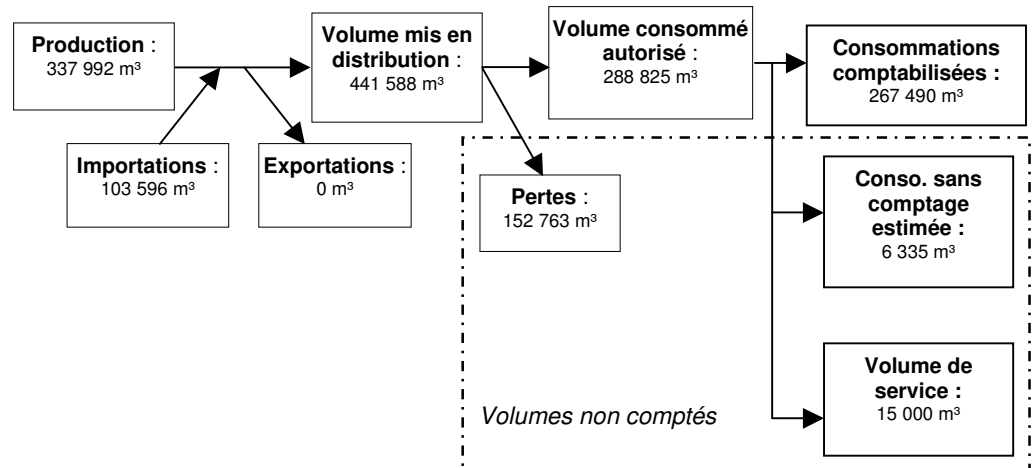
100 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	95%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	-	5
A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Oui	10
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Non	0
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Non	0
Nombre de points total obtenus			105
Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.			

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 6 335 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 15 000 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	76,9 %	74,4 %	68,4 %	66,1 %	65,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perles) / longueur du réseau hors branchements

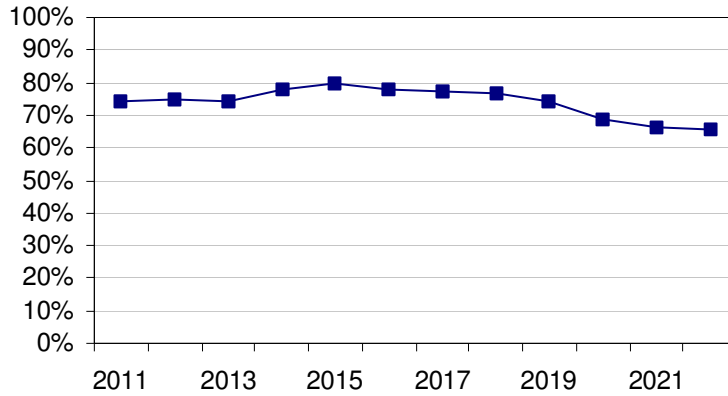
	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	3,1	3,4	4,6	6,1	6,2

- indice linéaire de pertes en réseau =

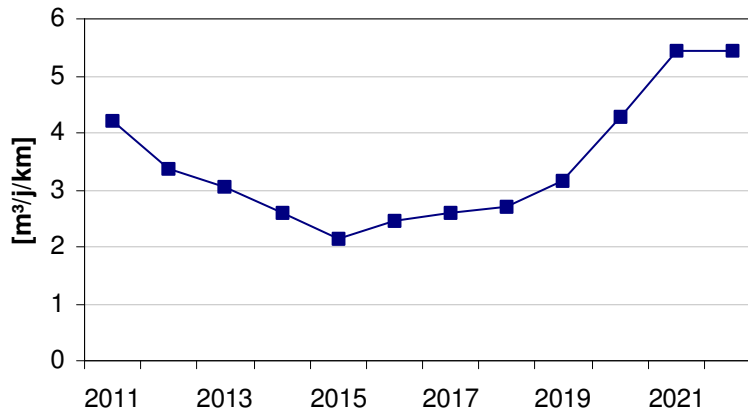
perles / longueur du réseau hors branchements

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	2,7	3,1	4,3	5,4	5,4

Evolution du rendement du réseau



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,797				

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,21 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Renouvellement canalisation AEP sur Tart le Haut	396 953 €	

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0 %	0 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	76 602,71 €	61 653,89 €
Remboursements au cours de l'exercice	17 783,44 €	17 783,44 €
dont en intérêts	3 416,50 €	2 834,62 €
dont en capital	14 366,94 €	14 948,82 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2018	2019	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	87 100 €	81 434 €	83 009 €	136 371 €	85 923 €

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES TRIENNAUX
DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE
DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Démarrage du Schéma Directeur Eau Potable		

■ Actions de solidarité dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2021	2022
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées	0	0